

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 décembre 2017

**Rapporteur :
Madame Valérie POSTIC**

N° 1

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 21/12/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 20/12/2017 (accusé de réception du 20/12/2017)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Rapport sur les orientations budgétaires 2018

Avant le vote du budget doit se tenir un débat relatif aux orientations budgétaires qui président à la construction dudit budget traitant notamment des engagements pluriannuels envisagés, des orientations en matière de masse salariale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Par ailleurs, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente :

- un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'il mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.**
- un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.**

Le budget de la commune est composé du budget principal et de trois budgets annexes (zones d'habitats, parkings en ouvrage et location de bâtiments).

Ce budget s'inscrit dans le cadre des rapports financiers entre l'Etat et le secteur public local du premier budget de la nouvelle législature et donc des orientations définies par le président de la République et le gouvernement. La commune de Quimper est visée par la contractualisation entre l'Etat et collectivités locales. Il conviendra de faire reconnaître la trajectoire de gestion empruntée depuis le début du mandat en maintenant celle-ci.

Les investissements décidés par l'équipe actuelle se concrétisent avec le lancement de la construction de la maison des associations, de la démolition-reconstruction-agrandissement de l'Arpaq, la réalisation du terrain synthétique au stade Jean Brélivet, la construction du bâtiment de la direction de l'informatique (cofinancement par la ville de la maîtrise d'ouvrage

QBO), la poursuite de la requalification du quartier de Locmaria. Les études relatives à la salle des fêtes, à la poursuite de la stratégie patrimoniale en matière de locaux administratifs se poursuivront.

Ce budget s'inscrit également dans les rapports et relation avec Quimper Bretagne Occidentale qui verra l'adoption du projet communautaire et du pacte de solidarité fiscale et financière. C'est aussi la prise d'une nouvelle compétence pour la communauté d'agglomération, et le lancement du schéma de mutualisation.

Le projet communautaire

Le projet communautaire se concrétisera en 2018 avec son adoption après un lancement en fin de premier semestre 2017. Celui-ci donnera la feuille de route « politique » de l'EPCI pour les années à venir et notamment celle des transferts de compétences à intervenir entre les communes et l'EPCI.

Le pacte de solidarité fiscale et financière

Ce document obligatoire dans un territoire comprenant un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) est en cours d'élaboration et doit permettre de présenter les décisions pour maintenir les équilibres financiers durables au sein de l'ensemble intercommunal, en tenant compte des solidarités et interdépendances du territoire.

Les compétences nouvelles

Au 1^{er} janvier 2018, la communauté d'agglomération sera compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI). Une évaluation des charges transférées permettra d'arrêter le montant du transfert des charges et des moyens de financement de la gestion de cette compétence.

Le schéma de mutualisation

Ce schéma obligatoire devra être à adopter. Il permet de faire le diagnostic des mutualisations existantes et proposer une feuille de route pour le renforcement des mutualisations de services et de moyens sur le territoire. Ce schéma traite des mutualisations qui ne s'inscrivent pas dans un transfert de compétences.

Les autres chantiers de 2018 :

- La dépenalisation du stationnement intervient au 1^{er} janvier 2018 et conduit à une réorganisation profonde du service avec la transformation de l'amende de police en forfait post-stationnement dont la gestion incombe désormais à la commune ;
- Les résultats de la concertation sur les rythmes scolaires conduiront le cas échéant à une réorganisation du temps périscolaire et de l'accueil en centres de loisirs ;

I Contexte économique et financier

- Le projet de loi de finances (PLF) 2018 retient les hypothèses économiques suivantes :

Le gouvernement fait l'hypothèse d'une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 1,7 % pour 2018, avec une reconduction de ce taux de croissance pour les années suivantes et même 1,80 % pour 2022.

De ce fait, les rentrées fiscales aussi bien pour l'État que pour le bloc local sont dynamiques.

Si la croissance a été atone ces dernières années, l'inflation était nulle (0.50 en 2014, 0 en 2015 et 0.20 en 2016). Mais l'inflation repartirait (1% cette année, 1 % en 2018, 1,10 en 2019 et même 1,40 en 2020). Ainsi une partie du gain de croissance pour le secteur public local serait repris par l'évolution mécanique des dépenses avec l'effet prix.

Les taux d'intérêts repartiraient à la hausse, conduisant aussi bien l'État que le secteur public local à connaître une hausse du coût de la dette. Les éléments du PLF 2018 intéressants le secteur public local font apparaître une forme de recentralisation financière qui se poursuit et s'amplifie.

Si les prélèvements sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) au titre de la contribution au redressement des comptes publics ne sont pas poursuivis en 2018, les dispositions venant encadrer les budgets locaux se renforcent :

- La limitation de l'évolution des budgets locaux

En premier lieu, le gouvernement souhaite que le secteur public local économise 13 milliards d'€ sur la période 2018-2023. Pour ce faire, il entend limiter les évolutions de dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an en volume donc inflation comprise, ce qui sous-tend une évolution en valeur de 0 % par an ainsi que le respect d'un indicateur de capacité de désendettement maximal. L'endettement du secteur public local est mis sous contrôle, avec un objectif inscrit dans le projet de loi de programmation pluriannuelle des lois de finances visant à un désendettement du secteur public local et des organismes de sécurité sociale.

Pour faire respecter ce plafond, le gouvernement met en place un système de bonus/malus, le bonus étant constitué d'accès à des sources de financement sur fonds fléchés. Le malus serait constitué d'un prélèvement sur recettes (DGF).

L'Etat compte mettre en place une contractualisation avec les 350 plus importantes structures représentant 80 % de la dépense publique locale soit les régions, départements, EPCI de plus de 150 000 habitants et les communes de plus de 50 000 habitants.

Pour la commune de Quimper, à ce titre, les économies et efforts de gestion entrepris depuis 2014 devront être valorisés et pris en compte dans la trajectoire à définir avec l'Etat.

Il apparaît néanmoins que le fond du problème tient à la question des déficits annuels des administrations publiques.

- Déficit public et conséquences sur les budgets locaux

L'État est garant et responsable devant les instances européennes des objectifs fixés dans le cadre de l'Union économique et monétaire, et au travers du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) de la limitation des déficits et du poids de la dette publique.

Sur la dette, l'État va continuer de s'endetter mais table sur la croissance du PIB pour diminuer le poids relatif de celle-ci par rapport au PIB (revenir vers un taux d'endettement de 90 % du PIB). Sur le déficit, l'État est plus en difficulté. Sur les 75.9 Mds d'€ de déficit 2016, 74 Mds étaient à mettre sur le compte de l'État. Ce dernier ne peut diminuer celui-ci qu'à la marge et la hausse du PIB laissera un taux relatif de déficit conséquent.

Dès lors, le déficit public va devenir l'alpha et l'oméga de la relation entre l'État, le secteur public local et les organismes de sécurité sociale, l'État souhaitant imposer un désendettement des collectivités et des organismes de sécurité sociale pour permettre d'atteindre un déficit annuel des administrations publiques dans les clous des engagements européens de la France.

La conséquence est qu'au-delà de la capacité de désendettement à limiter, c'est bien le désendettement du secteur public local et des organismes de sécurité sociale qui est recherché : la contractualisation devrait porter sur ce point. **En faisant du désendettement un objectif en plus de la mise sous surveillance de la capacité de désendettement, la méthode de la construction des budgets se déplace : il faut augmenter son épargne aussi bien pour pouvoir investir que pour se désendetter, avec le risque de devoir abandonner l'investissement.**

- Le contour des concours financiers secteur public local (SPL)

La DGF ne fait plus l'objet d'un prélèvement pour redressement des comptes publics. Mais celle-ci est désormais cristallisée à son niveau, avec un périmètre faisant entrer des lignes dynamiques pour le SPL (Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) notamment). Concrètement, les évolutions de population, le financement de la péréquation verticale se font à l'intérieur de l'enveloppe. Pour 2018 par exemple, un écrêtement de 3 % de la dotation forfaitaire des communes (DGF) et de la dotation d'intercommunalité est prévue.

Cet écrêtement ne suffisant pas, ce sont certaines compensations fiscales que l'État prend comme variable d'ajustement. La mécanique est prévue dans le Projet de loi de programmation pluriannuelle des lois de finances (PPLF) 2018-2022 mais c'est la loi de finances annuelle qui indiquera la ou les compensations visées chaque année.

- Le financement de certains organismes financeurs du secteur public local

Le Projet de loi de finances 2018 dispose d'une réduction de 636 M€ des concours à certains organismes dont l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), le centre national pour le développement du sport (CNDS) et le fonds national des aides à la pierre, pouvant menacer directement le niveau de financement de certaines actions ou opérations.

- L'évolution de la taxe d'habitation (TH)

C'est un dégrèvement du contribuable, l'Etat se substitue au contribuable pour le règlement de la cotisation, la collectivité percevant l'intégralité du produit.

- 80 % des contribuables dégrévés à terme (soit un coût de plus de 8,5 Mds d'€ pour l'Etat)¹
- Les 20 % restant représentent 50 % du produit
- Une montée en puissance sur trois ans
- L'effet base est pris en charge par l'Etat
- L'effet taux est pris en charge par le contribuable

Si le mécanisme mis en place de dégrèvement du contribuable est connu et s'appliquera en 2018, des interrogations persistent sur l'avenir de la TH :

- Fossilisation du taux
 - Transformation en compensation
 - Transformation en Impôt sur le revenu local, avec ou sans pouvoir de taux.
-
- L'actualisation LF des bases de fiscalité directe locale

Les premiers éléments du PLF 2018 conduisent à retenir comme hypothèse une actualisation de 1 %.

¹ À la date de la rédaction du présent rapport

II Les éléments structurants du budget de la commune de Quimper

A - Les équilibres budgétaires et financiers

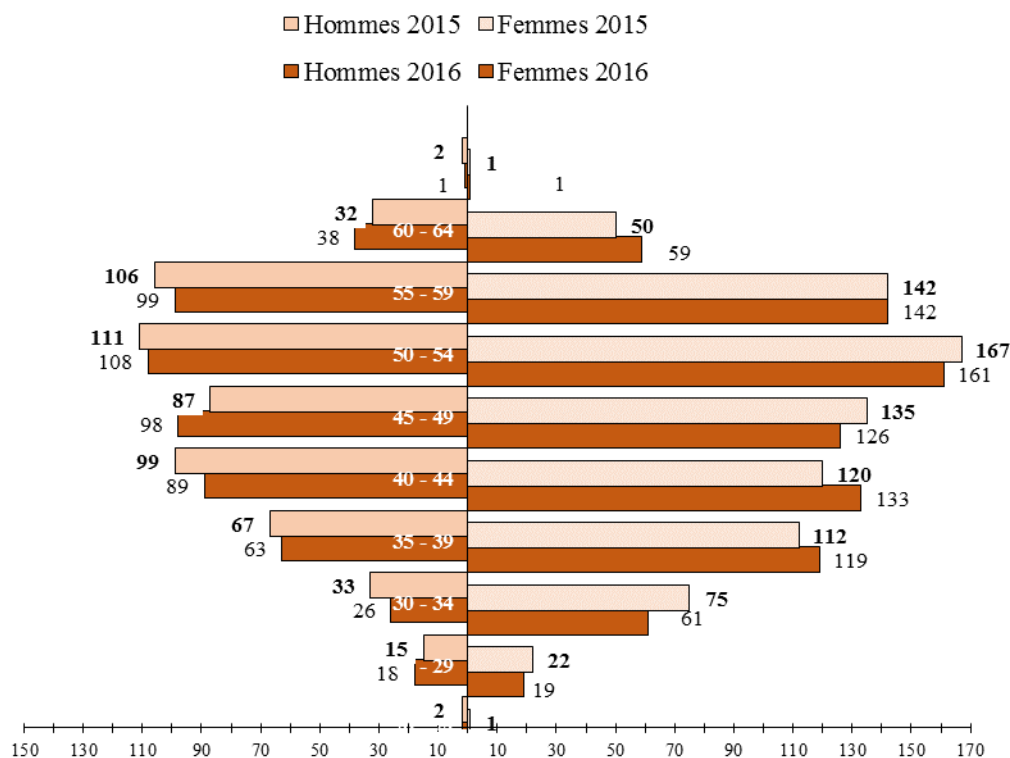
	Budget primitif	2015	2016	2017	2016/2017	2016/2017
1	Ressources de fonctionnement	71 589 544	71 072 019	68 733 989	- 2 338 030	-3,29%
2	Dépenses de fonctionnement hors charges financières	63 623 395	63 602 632	62 021 706	- 1 580 926	-2,49%
3	Capacité courante de financement (1-2)	7 966 149	7 469 387	6 712 283	- 757 104	-10,14%
4	Frais financiers	1 950 000	1 850 000	1 750 000	- 100 000	-5,41%
5	Epargne brute (3-4)	6 016 149	5 619 387	4 962 283	- 657 104	-11,69%
6	Remboursement capital dette	5 002 000	6 002 000	6 000 000	- 2 000	-0,03%
7	Epargne nette (5-6)	1 014 149	- 382 613	- 1 037 717	- 655 104	171,22%
8	subventions d'équipement versées	955 649	764 700	1 855 000	1 090 300	142,58%
9	Programme d'investissement	26 309 028	23 873 207	14 097 800	- 9 775 407	-40,95%
10	Charges d'investissement (8+9)	27 264 677	24 637 907	15 952 800	- 8 685 107	-35,25%
11	Recettes d'investissement	9 147 522	8 668 978	5 933 500	- 2 735 478	-31,55%
12	Total des financements propres (7+11)	10 161 671	8 286 365	4 895 783	- 3 390 582	-40,92%
13	Emprunt d'équilibre	17 103 006	16 351 542	11 057 017	- 5 294 525	-32,38%

B - La masse salariale

Les effectifs au 30/11/2017 (VQ et QBO)

Catégorie agent (libellé)	QBO 100%	Services Communs	Total QBO	VILLE	Total VILLE	Total général
ASSISTANTE MATERNELLE				29	29	29
CDI DE DROIT PUBLIC		1	1	8	8	9
CONTRACT EMPLOI NON PERMANENT	9	13	22	135	135	157
CONTRACTUEL DE DROIT PRIVE	1	3	4	23	23	27
CONTRACTUEL EMPLOI PERMANENT	21	9	30	29	29	59
STAGIAIRE	10	12	22	10	10	32
TITULAIRE	213	248	461	613	613	1074
VACATAIRE		6	6	6	6	12
Total général	254	292	546	853	853	1399

Pyramide des âges des titulaires (Ville-CCAS-Quimper Communauté) :



Évolution de la masse salariale

En 2017, la poursuite des efforts de redéploiement des moyens, parallèlement à l'entrée en vigueur du service commun des services informatiques (mais augmentation de la charge en charges à caractère générale) ont permis de faire décroître le niveau de la masse salariale comparé à celui du compte administratif 2016.

Erreur ! Des objets ne peuvent pas être créés à partir des codes de champs de mise en forme.

Les effets statutaires, les mesures nationales et la politique RH de la commune impactant la masse salariale en 2018 prises en compte pour l'élaboration du budget seront :

- L'impact en année pleine de la hausse d'indice de 0,6 % au mois de février 2017
- Les effets de la réforme « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations des fonctionnaires, consistant sur la période 2016-2020 en des restructurations, revalorisations des carrières et notamment le passage d'une part du régime indemnitaire en traitement, même si les mesures 2018 sont reportées à 2019.
- Les avancements de grade et d'échelon
- Les mouvements sur les postes

C - La programmation des investissements

Pour assurer la soutenabilité des équilibres financiers, le niveau des investissements à réaliser à compter de 2017 est situé aux alentours de 18 M€ par an (une dizaine de millions d'€ pour le récurrent et environ 8 M€ par an pour des projets structurants).

Au-delà des crédits d'investissements récurrents, les chantiers programmés pour 2018 et les années suivantes sont notamment :

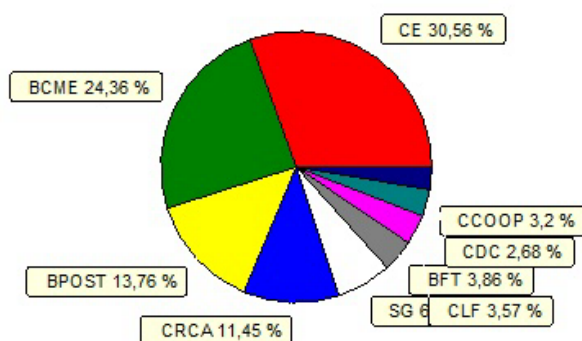
- La maison des associations
- L'Arpaq
- La salle des fêtes
- La requalification du quartier de Locmaria
- La poursuite du schéma directeur du patrimoine pour permettre de rationaliser et améliorer le patrimoine existant en l'adaptant aux besoins réels de la commune.
- Les études sur la définition du projet de requalification des halles se poursuivent tout comme celles relatives au bâtiment administratif de la providence et aux archives municipales. L'étude sur le théâtre Max Jacob est également au programme.

D - L'endettement

	Au 31 Décembre 2016	Au 31 décembre 2017 inclu	Au 31 Décembre 2017
Encours Dette Globale	62 096 986,54	61 262 239,90	61 262 239,90
Durée Résiduelle Moyenne	11 ans, 3 mois, 19 jours	10 ans, 10 mois, 6 jours	10 ans, 10 mois, 6 jours
Durée de Vie Moyenne	5 ans, 11 mois, 12 jours	5 ans, 8 mois, 8 jours	5 ans, 8 mois, 8 jours
Duration	5 ans, 7 mois, 18 jours	5 ans, 4 mois, 21 jours	5 ans, 4 mois, 21 jours

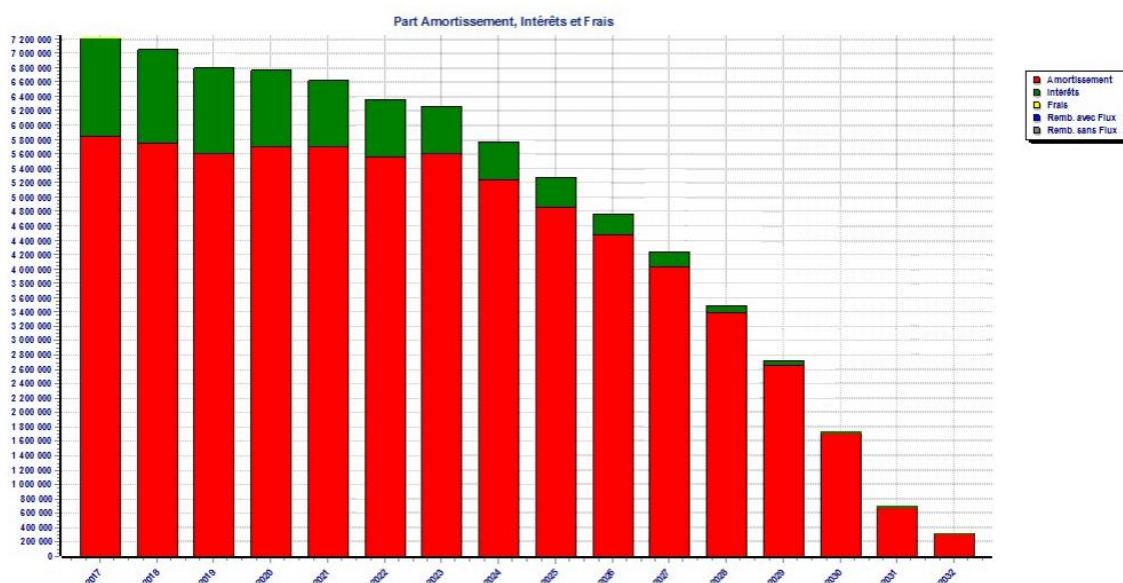
Stock au 31 décembre 2017 inclu	Taux Fixes	Taux Variables	Taux Structurés		Total
Encours Avant Couverture	41 249 049,77	18 546 178,83	1 467 011,30		61 262 239,90
Pourcentage Global	67,33 %	30,27 %	2,39 %		100,00 %
Encours Après Couverture	41 249 049,77	18 546 178,83	1 467 011,30		61 262 239,90
Pourcentage Global	67,33 %	30,27 %	2,39 %		100,00 %
Nombre d'emprunts	15	8	1		24
Vie Moyenne Résiduelle	5 ans, 8 mois, 6 j.	5 ans, 10 mois, 27 j.	3 ans, 20 j.		5 ans, 8 mois, 8 j.
T. Moy. Avant Couverture	3,010 %	0,534 %	3,943 %		2,225 %
T. Moy. Après Couverture	3,010 %	0,534 %	3,943 %		2,225 %

Structure par Prêteurs



Prêteurs	Libellé	Au 31 Décembre 2016	Au 31 décembre 2017 inclu	Variations
BCME	ARKEA Banque Entreprises et institutionnels	16 155 186,39	14 923 941,97	-1 231 244,42
BFT	Banque de Financement et de Trésorerie	2 696 140,00	2 365 060,00	-331 080,00
BPOST	La Banque Postale	9 039 556,56	8 430 618,14	-608 938,42
CCOOP	Crédit Coopératif	2 148 195,26	1 961 668,40	-186 526,86
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations	1 838 903,56	1 642 368,24	-196 535,32
CE	Caisse d'Épargne	15 039 176,51	18 722 653,32	3 683 476,81
CLF	Dexia Crédit Local	3 121 942,16	2 189 496,11	-932 446,05
CRCA	Caisse Régionale de Crédit Agricole	7 751 666,83	7 011 883,31	-739 783,52
SG	Société Générale	4 306 219,27	4 014 550,41	-291 668,86
		62 096 986,54	61 262 239,90	-834 746,64

Projection de la dette



En 2017, la commune s'est désendettée de 834 K€ portant le montant de l'encours à 61,26 M€.

La stabilité, voire la diminution sont nécessaires pour préserver les marges d'investissements futurs que face à la remontée des taux d'intérêts qui rendra l'emprunt plus onéreux.

III Les orientations budgétaires retenues

A - Le fonctionnement

1 - Les recettes de fonctionnement

a. La fiscalité

Les dynamiques fiscales

	2013	2014	2015	2016	2017
Taux TH	19,81%	20,01%	20,01%	20,01%	20,01 %
Taux FB	21,02%	21,23%	21,23%	21,23%	21,23 %
Taux FNB	64,24%	64,88%	64,88%	64,88%	64,88 %

K€	2013	2014	2015	2016	2017
Base nette TH	88 692	89 301	92 847	91 467	92 012
Base nette FB	85 930	87 693	89 557	90 810	92 695
Base nette FNB	514	490	498	497	542

L'évolution physique des bases est anticipée à + 1 % en 2018, tandis que la revalorisation des bases par la loi de finances est aujourd'hui prévue à 1 %, soit une évolution du produit de la fiscalité directe de + 2 %.

Pour le quatrième budget de l'équipe municipale, le niveau des taux reste identique à celui de l'année précédente.

Depuis 2017, la révision des bases des locaux professionnels et commerciaux est en vigueur, avec une première mise en œuvre de ces bases en 2017 pour la taxe foncière (TF).

Cette évolution dans le mode de calcul des bases intègre une dimension plus dynamique en procédant à des réévaluations annuelles des valeurs des catégories de locaux en lien avec la valeur vénale et les loyers constatés sur les catégories de locaux. Cette réforme se réalisera à produit constant pour les collectivités locales et un lissage sur 10 ans des effets à la hausse ou à la baisse est prévu pour les contribuables.

En 2017, 38,92 M€ étaient inscrits au budget primitif (BP) au titre de la fiscalité directe locale.

Evolution des recettes fiscales des communes membres - CA Quimper Bretagne Occidentale

Commune	Année		TF			TFNB			TH		
			Base	Taux	Produit	Base	Taux	Produit	Base	Taux	Produit
Quimper	2016	Total	90 810 705,00	21,23	19 279 428,00	496 886,00	64,89	322 405,00	91 467 714,00	20,01	18 302 828,00
		Evolution (en volume)									
		Evolution (en %)									
	2017	Total	92 695 911,00	21,23	19 682 425,00	542 642,00	64,89	352 101,00	92 012 574,00	20,01	18 411 541,00
		Evolution (en volume)	1 885 206,00	0,00	402 997,00	45 756,00	0,00	29 696,00	544 860,00	0,00	108 713,00
		Evolution (en %)	2,08%	0,01%	2,09%	9,21%	0,00%	9,21%	0,60%	0,00%	0,59%

Le montant de l'AC est stable à 2,42 M€ avant la tenue des commissions locales d'évaluation des charges transférées (CLECT) relatives aux transferts des zones d'activités économiques (ZAE) et de la GEMAPI.

Les autres produits fiscaux (Taxes électricité, taxe sur la publicité extérieure, droits de mutations) sont stables pour un montant 2017 de 7,4 M€ avec cependant la disparition des produits fiscaux du stationnement qui deviennent des produits des services avec la dépenalisation du stationnement (1,25 M€ en 2017).

b. Les dotations et les subventions

Ce chapitre était crédité de 15,7 M€ au BP 2017.

Si la contribution au redressement des comptes publics n'est pas reconduite, la DGF connaît des mouvements internes. L'effet fusion pour la commune de Quimper est positif du fait de la légère diminution de son potentiel financier agrégé mais la dotation de base que perçoit la commune est néanmoins écartée de 3 % pour permettre le financement de la péréquation interne à la DGF au niveau national. Les autres dotations sont stables (dotation de solidarité urbaine (DSU) et dotation nationale de péréquation (DNP)).

Les compensations fiscales sont en diminution notamment sur les parts TF et ex-taxe professionnelle.

Les subventions sont stables.

Le chapitre connaîtra une très légère diminution.

c. Les autres recettes

Les produits des services

Application de l'inflation sur les tarifs des services. Au BP 2017, 5,52 M€ étaient inscrits.

Les produits du domaine

Ces produits sont stables avec un montant inscrit en 2017 de 467 K€.

Les objectifs d'équilibre financier

Pour stabiliser l'endettement d'une part et conserver et améliorer l'autofinancement, il convient de redresser l'épargne brute et l'épargne nette. Cela implique de poursuivre les efforts de gestion avec l'objectif que les dynamiques de recettes soient supérieures à celles des dépenses sans recours au levier fiscal.

2 - Les dépenses de fonctionnement

a. Masse salariale

Au BP 2017, 31,42 M€ ont été inscrits sur le chapitre 012.

Les mesures nationales auront un impact sur les crédits en matière RH avec le plein effet sur l'année 2018 de la hausse d'indice de 0,6 % en vigueur depuis le mois de février 2017.

Par ailleurs, les effets de la réforme « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations des fonctionnaires, consistant sur la période 2016-2020 en des restructurations, revalorisations des carrières et notamment le passage d'une part du régime indemnitaire en traitement structureront également l'évolution de la masse salariale toutes choses égales par ailleurs.

Le jour de carence est rétabli en 2018.

Les autres sources d'évolution de la masse salariale se trouvent également dans les avancements de grade et d'échelon ainsi que les mouvements sur les postes (départ à la retraite, mutations...).

L'objectif est de stabiliser le volume des crédits de masse salariale en poursuivant les efforts de gestion de l'année précédente.

b. Les charges à caractère général :

16,81 M€ de crédits avaient été inscrits au BP 2017.

Un objectif de diminution des crédits de 2 % par rapport au BP 2017 est retenu.

La stratégie patrimoniale est une des clés de la réduction des dépenses de ce chapitre, le fonctionnement des bâtiments et des infrastructures représente une large part de ce budget.

c. Les subventions :

En 2017, 13,19 M€ au total étaient inscrits

Un objectif de diminution de 1 à 2 % du montant total du chapitre par rapport à 2017 est envisagé en préservant néanmoins les crédits alloués au scolaire et au centre communal d'action sociale (CCAS).

d. Les dépenses de reversement (la péréquation) :

Le montant du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) devrait être stable (aussi bien en contribution qu'en attribution). Pour mémoire en 2017, la commune a versé 227 K€ et reçu 101 K€ soit une contribution nette de 126 K€.

e. Les charges financières

Elles sont stables dans un contexte de taux qui restent encore bas (1,75 M€ en 2017).

C - L'investissement

1 - Les dépenses d'investissement

Un objectif compris entre 18 et 20 M€ a été retenu comme hypothèse de travail.

Ce volume permet de financer les crédits récurrents pour 12 M€ (entretien des bâtiments, des voiries...).

Pour les opérations structurantes, les opérations programmées de travaux programmés sont :

- La maison des associations
- L'Arpaq
- La requalification du quartier de Locmaria
- Le terrain synthétique de Brelivet
- L'accompagnement en voirie des opérations de construction ou requalification
- Des travaux sur ouvrages d'art

Les études opérationnelles se poursuivent pour la salle des fêtes, la restructuration des bâtiments administratifs (ainsi que les archives), les halles centrales ainsi que le théâtre Max Jacob.

2 - Les recettes d'investissement

L'autofinancement : au BP, l'objectif est de restaurer une épargne nette positive.

Les autres recettes sont constituées du FCTVA, en légère diminution, effet mécanique du niveau d'investissement de 2017, de la taxe d'aménagement, en légère progression, des amendes de police (encore stables en 2018 avant de diminuer par la transformation des amendes pour non-paiement du stationnement en forfait post stationnement).

Les cessions : la stratégie patrimoniale se poursuit avec la mise en vente de plusieurs biens déclassés dont l'ex-Centre départemental de documentation pédagogique ou encore des locaux actuels de Radio-France.

L'emprunt d'équilibre devrait être équivalent ou légèrement supérieur à celui de l'année précédente.

IV Les budgets annexes

Le budget annexe des zones d'habitat

En 2017, la majeure partie des crédits inscrits concerneront l'aménagement de la zone de Linéostic.

Le budget annexe des locations et du camping municipal

Les crédits ouverts sont stables. À noter la cession à intervenir en début d'année 2018 du bâtiment ex-Henriot dans le cadre de la requalification du quartier de Locmaria.

Le budget annexe des parkings publics payants

Les crédits ouverts sont stables.

V Synthèse des orientations budgétaires

- Ne pas utiliser le levier de la fiscalité directe locale
- Restaurer une épargne nette positive
- Maintenir une capacité d'investissement réelle mais soutenable
- Poursuivre les efforts de gestion sur le fonctionnement en maintenant la qualité de services à la population.

Le conseil municipal prend acte de la tenue d'un débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2018.